

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** DesiClean Easy Wipes  
**Code du produit** KWZ 5012  
**UFI** E2DE-924C-H077-5HXP

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Détergent  
Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.  
**Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** KWZ Industrie AG  
Ringstrasse 15  
CH-8600 Dübendorf  
  
Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]  
Telefax +41 44 404 22 99  
  
Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse : [24h/7d]  
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

**Date d'émission** 04.03.2021

**Version** 1.0

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** La substance ou le mélange ne sont pas classés.  
**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Mention d'avertissement</b>	-
<b>Mentions de danger</b>	Aucun(e).
<b>Conseils de prudence</b>	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Aucun(e).
<b>Contenu d'emballage &lt; 125 ml</b>	Aucun(e). P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.

**2.3. Autres dangers** Pas de dangers particuliers à signaler.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

---

### 3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures	< 0,1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 85409-23-0 No.-CE: 287-090-7
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs)	< 0,1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 68424-85-1 No.-CE: 270-325-2
Chlorure de didécylméthylammonium	< 0,1%	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M chronique=10	No.-CAS: 7173-51-5 No.-CE: 230-525-2 No.-Index: 612-131-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Consulter un médecin si nécessaire.

<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Aucun(e) à notre connaissance.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Extincteur à l'eau ou à mousse.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Pas de contraintes agent extincteur.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle.

<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé de moins de 1 an sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage ---.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### Protection individuelle

*Protection respiratoire* En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre multi-usages combiné: Classe AB2 [EN 141]

*Protection des mains* Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

*Protection des yeux* Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Ne pas chauffer le produit.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	7 ± 0.5
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.0
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

**Autres caractéristiques de sécurité** Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

---

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures (CAS 85409-23-0)</b> Dermal LD50 Rabbit = 2300 mg/kg (ECHA_API) <b>Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)</b> DL50/orale/rat = 280 mg/kg. DL50/cutanée/rat = 3340 mg/kg. <b>Chlorure de didécylidiméthylammonium (CAS 7173-51-5)</b> DL50/orale/rat = 238 mg/kg. [Source : ECHA - OECD 401]
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
----------------	------------------------

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
----------------	--

**Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures (CAS 85409-23-0)**

LC50/96h/poisson = 1,06 mg/l.

**Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)**

LC50/96h/poisson = 0,515 mg/l.

CE50/48h/daphnie = 0,016 mg/l.

CE50/72h/algues = 0,03 mg/l.

**Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)**

LC50/96h/poisson = 0,19 mg/l.

CE50/48h/daphnie = 0,062 mg/l.

CE50/72h/algues = 0,062 mg/l.

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Cette préparation contient des substances aux propriétés potentiellement perturbatrices du système endocrinien.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 30 .
<b>Emballages contaminés</b>	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Eliminer comme le produit non utilisé. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.

<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	<p>CPID (CH): 668920-74.          Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg.          Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:          &lt;5%: agents de surface cationiques          Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.          Classe de stockage 12. (CH)          VOC (CH) = 0%</p>
<b>Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures (CAS 85409-23-0)</b>	EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present
<b>Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)</b>	EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances 671 Product type 1, 2, 3, 4, 10, 11, 12, 22 (270-325-2)
<b>Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)</b>	TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	870 g/kg Sunset Date: 01/31/2025
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	397 Product type 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12 (230-525-2)
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	<p>CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH]          CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)          VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)</p>
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	<p>H302: Nocif en cas d'ingestion.          H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.          H318: Provoque des lésions oculaires graves.          H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.          H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.          H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
<b>Autres informations</b>	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Conserver hors de la portée des enfants.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.